



YVES PARTHOENS
Président du Cpas

CPAS NEWS : Taxi social - Mazout -
Tarif social énergie - Aide alimentaire
pages 16-17



Le nouvel hôtel de Police
est opérationnel

p. 5

La saison de la chasse est ouverte

p. 10

Cure de Jouvence pour les terrains
de tennis

p. 13



Sommaire :

Sommaire.....	p 2
Nos voeux.....	p 3
Le guichet de crédit social « Terre et Foyer » à Ans devient CrédiAlys.....	p 4
La zone de police Ans/St-Nicolas a emménagé dans son nouvel écrin!.....	p 5-6
Ils se sont dit « oui ».....	p 7-8
Noces d'or et de diamant.....	p 8-9
La saison de la chasse... aux déchets est ouverte.....	p 10-11
Inscription des enfants en immersion linguistique.....	p 12
Les terrains de tennis du Complexe Sportif François Heine s'offrent une cure de jouvence... David Goffin est venu tester les infrastructures... ..	p 13
Limite de l'indexation des loyers pour les logements éconobevres	p 14
Ans gourmand mais pas que : le guide des producteurs locaux est sorti.....	p 15
CPAS - NEWS	p 16-17
Agenda.....	p 18-19
Les Ansois Reconnaisants	p 19
Donner son sang, c'est sauver des vies.....	p 20
On n'oublie pas « Papa »... ..	p 21
Zone bleue.....	p 22
La Ville d'Ans transmet l'histoire aux jeunes générations.....	p 23
Fort de Loncin.....	p 23
Noël au Château.....	p 24

Site de la commune d'Ans : www.ans-commune.be



Pour que les fêtes soient belles ... aussi pour nos animaux

Si la majorité d'entre nous se réjouit de voir cette période magique arriver, chez d'autres, par contre, la joie fait place à la crainte. Chaque année en effet, de nombreux propriétaires d'animaux appréhendent les réveillons car ils savent que leurs compagnons de tout poil (et plume) ne seront pas, eux, « à la fête ». La raison est simple : les animaux ont une ouïe beaucoup plus sensible que la nôtre et perçoivent chaque tir de pétard ou de feu d'artifice non comme un élément de joie mais comme un signal de danger. Dans le meilleur des cas, l'animal se réfugie sous un meuble ou dans un coin de la maison. D'autres fois, il peut aussi s'enfuir ou pire, faire une crise cardiaque.

Quelques conseils pour les propriétaires d'animaux

- ▮ Gardez vos animaux à l'intérieur : chez vous ou dans leur étable, selon l'animal dont il s'agit ;
- ▮ Pour les animaux qui se trouvent dans nos maisons :
 - Laissez la lumière allumée, fermer volets et rideaux ;
 - Mettez la radio ou la télévision pour créer un univers apaisant et familier ;
 - Montrez-vous rassurant... Mais pas à l'excès. Et n'oubliez pas qu'il est inutile de punir un animal qui a peur ;
 - Votre animal est trop angoissé : parlez-en à votre vétérinaire.

▮ De manière générale, le fait de faire pucer votre animal permettra de mieux vous retrouver s'il parvenait à s'échapper de la maison.

Quelques conseils pour tous les citoyens

▮ Notre ordonnance générale de police administrative est très claire au sujet des tirs de pétards et de feux d'artifice : elle précise en son **article 98** que « Sont interdits sur la voie publique comme dans les propriétés privées, sauf autorisation du Bourgmestre et sans préjudice du permis d'environnement requis éventuellement :

- les tirs de feux d'artifices ;
- les tirs de pétards ;
- l'usage de haut-parleurs, d'amplificateurs ou autres appareils de sonorisation. Amende maximale de 350€

L'autorisation visée à l'alinéa précédent, 1^{er} tiret, ne peut concerner que des dispositifs de feux d'artifice à bruit contenu. »

▮ De jolies guirlandes lumineuses, de chouettes décorations : voilà qui donne un air festif sans qu'il y ait besoin de feux d'artifices... Une autre manière de faire la fête !

▮ Soyons sympas : essayons de penser aux animaux et à notre voisinage : une fête un peu plus bruyante que prévu ? Pensons à glisser un petit mot dans la boîte aux lettres de nos voisins afin de les avertir

pour qu'ils prennent les précautions voulues ;

▮ Les animaux trouvés ou perdus peuvent être renseignés à la SRPA.

Les gens pourront éventuellement déposer le chien au chenil de nuit car il n'y a pas de gardien pour les transports, sauf pour l'ambulance où une personne sera de garde. Le numéro reste le même 04 252 96 36.

A tous, nous souhaitons de belles et joyeuses fêtes de fin d'année !

Pour tout renseignement, cabinet du Bourgmestre 04 247 72 14





Les membres
du Collège,
du Conseil et du Cpas

vous présentent

leurs meilleurs vœux
pour *2023*





Grégory Philippin, Bourgmestre

Le guichet de crédit social « Terre et Foyer » à Ans devient Crédialys



Récemment, les représentants des guichets de Crédit social « Terre et Foyer » à Ans et de « Ouvrier chez lui » à Huy annonçaient officiellement à la presse, leur décision de fusionner leur entité respective afin d'augmenter leur qualité de service aux citoyens.

En pratique explique Jean-Claude Peeters, le Président de « Terre et Foyer », une agence de prêt social est une structure mise sous l'égide de la Société wallonne du crédit social dont l'objectif est d'aider le citoyen à l'acquisition de son logement ou à la rénovation de celui-ci au niveau sanitaire ou énergétique, et ce notamment grâce à des crédits sociaux attractifs (0% en matière de rénovation) proposé avec l'aide de la Société wallonne de crédit social.

Les raisons de cette fusion : Optimaliser les possibilités pour chacune et chacun de devenir propriétaire ...

La complexité des démarches et les difficultés relatives à l'élaboration des dossiers de demandes de crédits sont devenues de plus en plus ardues et nécessitent un réel savoir-faire, raisons pour lesquelles, les deux guichets ont décidé de fusionner souligne Jean-Claude Peeters. L'objectif de cette fusion est de couvrir 45

communes et 12 CPAS sur les arrondissements de Liège et de Huy-Waremme.

Christophe, Collignon, Ministre du Logement et des Pouvoirs Locaux a assisté à la présentation de ce projet de fusion. Celui-ci a tenu à remercier les différentes structures intervenantes ainsi que le personnel de ces entités pour leur engagement professionnel au quotidien, en effet être propriétaire de son logement est aujourd'hui plus que jamais un gage de sécurité pour l'avenir.

Mais pourquoi passer par un guichet de prêts sociaux... ?

Les avantages sont multiples explique Grégory Philippin, le Bourgmestre d'Ans... En effet, ces prêts pris par l'intermédiaire de la Région wallonne permettent d'une part d'obtenir au primo-acquéreur un taux plus avantageux que sur le marché bancaire traditionnel, mais aussi d'autre part, de pouvoir y inclure les frais de notaire, chose qui n'est plus possible ailleurs.

Pour tous renseignements : **Crédiialys**, avenue Roi Baudouin 29 à 4432 Ans.

Tel : 04 247 34 66



Dominique Brugmans Présidente du guichet de crédit social « Ouvrier chez lui », Christophe Collignon, Ministre du Logement et des Pouvoirs locaux, Jean-Claude Peeters et Leon Campstein, Président et Vice-Président du guichet de crédit social « Terre et Foyer », Gregory Philippin, Bourgmestre.

Grégory Philippin, Bourgmestre en charge de la Coordination générale, de la Police, de la Mobilité, de l'Aménagement du Territoire, des Grands projets et du Bien-être animal.

Contact : 04 247 72 23 (Secrétariat) - Courriel : gregory.philippin@ans-commune.be - Permanences : le mardi sur rendez-vous.



Solidarité avec la population ukrainienne



Grégory Philippin,

*Bourgmestre, Président de la Zone de Police
Ans-Saint-Nicolas*

La zone de police Ans/
St-Nicolas a emménagé
dans son nouvel écrin!



Nous vous l'avions annoncé ... l'heure est enfin arrivée ! Le 16 novembre 2022, la zone de police Ans/Saint-Nicolas a investi son tout nouvel Hôtel de police installé rue du Monténégro 2 à Ans, sur le site « Bonne Fortune ».

Ce bâtiment flambant neuf regroupe désormais l'ensemble des services de la zone de police. Non seulement, cela permettra de réaliser une économie substantielle des frais de fonctionnement mais aussi d'avoir une meilleure transversalité entre les différentes fonctionnalités de police de base (intervention, travail de quartier, enquête et recherche locale, assistance aux victimes, maintien de l'ordre, circulation, accueil).

Antenne de police conservée à Saint-Nicolas

Afin de continuer de répondre au mieux aux besoins de la population Saint-Clausienne et d'assurer une certaine proximité, deux policiers seront encore présents au quotidien – durant les heures d'ouverture – dans l'antenne située à l'administration communale de Saint-Nicolas. Leur rôle consistera principalement à mener des auditions sur rendez-vous, dans le cadre de dossiers judiciaires diligentés par le parquet. Ils assureront également un rôle de liaison avec les services administratifs communaux et répondront aux demandes ponctuelles des citoyens.

Accueil physique des citoyens à l'Hôtel de police

En pratique, les services de police vous recevront physiquement à l'Hôtel de Police, sur rendez-vous, du lundi au vendredi entre 08.30 heures et 17.30 heures ainsi que le samedi matin entre 09.00 heures et 13.00 heures. Les rendez-vous peuvent être pris très facilement via le lien présent sur le site internet de la zone de police (www.police.be/5284) ou sur sa page Facebook.

En cas de difficulté pour effectuer cette démarche, les services de police restent bien évidemment à votre disposition pour vous aider, par téléphone, au n° général 04 320 22 00.

Il est évident que les plaintes réputées urgentes seront traitées sans rendez-vous, pour satisfaire au mieux à vos attentes.

Solidarité avec la population ukrainienne



Accueil virtuel

La volonté des Bourgmestres, conformément à la vision stratégique du Chef de Corps, a été d'augmenter l'offre de service aux citoyens par le biais de la technologie.

Dès lors, si vous avez besoin d'obtenir un renseignement ou si vous souhaitez déposer plainte pour des faits réputés mineurs (perte de document, vol simple sans nécessité de constatation sur les lieux, différend, etc...), il vous est également loisible de vous présenter au guichet d'accueil virtuel installé au rez-de-chaussée de votre administration communale. Vous serez guidé par l'employé administratif pour une prise



Le même jour, les autorités locales ainsi que le personnel de la Zone de Police d'Ans-Saint-Nicolas, ont rendu hommage au jeune Policier Thomas Monjoie assassiné quelques jours auparavant à Bruxelles.



Christophe Deckens, Commissaire divisionnaire, Chef de la Zone de Police Ans-Saint-Nicolas aux côtés de Valérie Maes, Bourgmestre de Saint-Nicolas (Vice-Présidente de la Zone de Police) et de Grégory Philippin, Bourgmestre d'Ans et Président de la Zone de Police.

en charge optimale au sein du bâtiment. Un policier, en poste à l'Hôtel de Police, répondra à vos demandes via un écran digital.

Tourné vers le futur, au service du public, soucieux du bien-être du personnel et respectueux de son environnement, notre nouvel espace de travail entre de plain-pied dans le 21^e siècle !

Sécurité routière, 150 000 contrôles de vitesse effectués en 2 an, 0.6 % de conducteurs en excès de vitesse

150 000 contrôles de vitesse en 2 ans ...

Depuis plusieurs années la sécurité routière est au cœur des préoccupations de la Ville d'Ans. Dans cette logique, la Zone de Police d'Ans-Saint-Nicolas a fait installer le lidar (Flash fixe) dans

certaines rues de la ville où la population se plaignait de vitesses excessives, mais aussi sur base de statistiques accidentogènes. C'est ainsi qu'au cours des 2021 et 2022 près de 150 000 contrôles de vitesse ont eu lieu rues de la Tonne, de Juprelle, Maréchal Foch, Doumier,

Militaire, Monfort, du Zoning, de Waroux ou de Hognoul.

Comme vous pouvez le constater le nombre global d'infractions est de 68 en 2021 et de 839 pour 2022 (chiffres arrêtés au mois de septembre 2022) le pourcentage constaté est de 0.6% de conducteurs en excès de vitesse.

Ces tableaux permettent de manière pratique, ou les excès de vitesse sont les plus nombreux afin d'y apporter des réponses adéquates.

En 2023, le SPW va mettre gratuitement à la disposition de la Ville et ce pendant 7 jour un radar de type Lidar. Les Services de Police de la zone en collaboration avec le Collège communal effectuent actuellement une étude afin de placer de manière optimale ce radar l'année prochaine ...

A Bon entendeur ...

2021							
Emplacements ANS	Date de placement	Véhicules détectés (Nb)	Infractions (Nb)	Vmax (Km/h)	Vmoy (Km/h)	V85 (Km/h)	% de véh. en infraction
Rue de la Tonne	02/06/2021	35.424	8	129	35	43	0,02%
Rue de Juprelle	22/06/2021	15.134	7	82	44	49	0,04%
Rue de Juprelle *	25/08/2021	14.063	21	111	43	48	0,14%
Rue Maréchal Foch	01/09/2021	19.444	11	99	39	46	0,05%
Rue Doumier	06/10/2021	10.350	11	92	38	45	0,1%
Route Militaire	09/11/2021	7.822	10	78	38	46	0,12%
2022							
Emplacements ANS	Date de placement	Véhicules détectés (Nb)	Infractions (Nb)	Vmax (Km/h)	Vmoy (Km/h)	V85 (Km/h)	% de véh. en infraction
Rue de Juprelle	13/04/2022	10.529	49	86	50	49	0,46%
Rue de Hognoul	08/06/2022	18.277	29	83	47	47	0,16%
Rue de Waroux	09/08/2022	9.761	162	86	51	51	1,65%
Rue du Zoning (30)	20/09/2022	7.696	599	66	35	46	7,78%
Rue Monfort (30)	07/11/2022						
Rue Lambert Dewonck	05/12/2022						

Grégory Philippin, Bourgmestre en charge de la Coordination générale, de la Police, de la Mobilité, de l'Aménagement du Territoire, des Grands projets et du Bien-être animal.

Contact : 04 247 72 23 (Secrétariat) - Courriel : gregory.philippin@ans-commune.be - Permanences : le mardi sur rendez-vous.



Solidarité avec la population ukrainienne

« Ils se sont dit oui »



Le 17 septembre
Les époux VREVEN - VIGNEAUX



Le 17 septembre
Les époux SHABANI - BEQA



Le 17 septembre
Les époux PONCELET - GENETTE



Le 24 septembre
Les époux DOS SANTOS - MAJDOUB

Solidarité avec la population ukrainienne



« Ils se sont dit oui »



Le 1 octobre
Les époux AL GHRAIRI – KRIM



Le 1 octobre
Les époux TROMP – XHONNEUX



Le 22 octobre
Les époux MARTIN - DESPINEUX



Le 5 novembre
Les époux VAN DER PLAS – TUO

Noces d'or, de diamant, à l'Hôtel de Ville d'Ans...



Le 17 septembre
Les époux DENGIS-BURTON
(Noces de diamant)



Le 24 septembre
Les époux DOLCIMASCOLO-LOFORTE
(Noces d'or)





Le 24 septembre
Les époux FRANCK-BRUYNINX
(Noces d'or)



Le 1^{er} octobre
Les époux ANDRIANNE-THONET
(Noces de palissandre)



Le 8 octobre
Les époux BERTRAND-PETERS
(Noces d'or)



Le 8 octobre
Les époux RANDAZZO-SHIRMENTI
(Noces d'or)

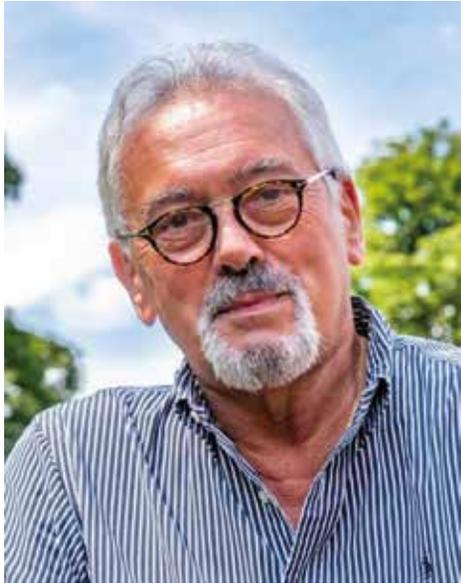


Le 8 octobre
Les époux CAMMARATA-CARNOVALI
(Noces d'or)



Le 5 novembre
Les époux VANDERWAEREN-SMEETS
(Noces d'or)





Walther Herben,

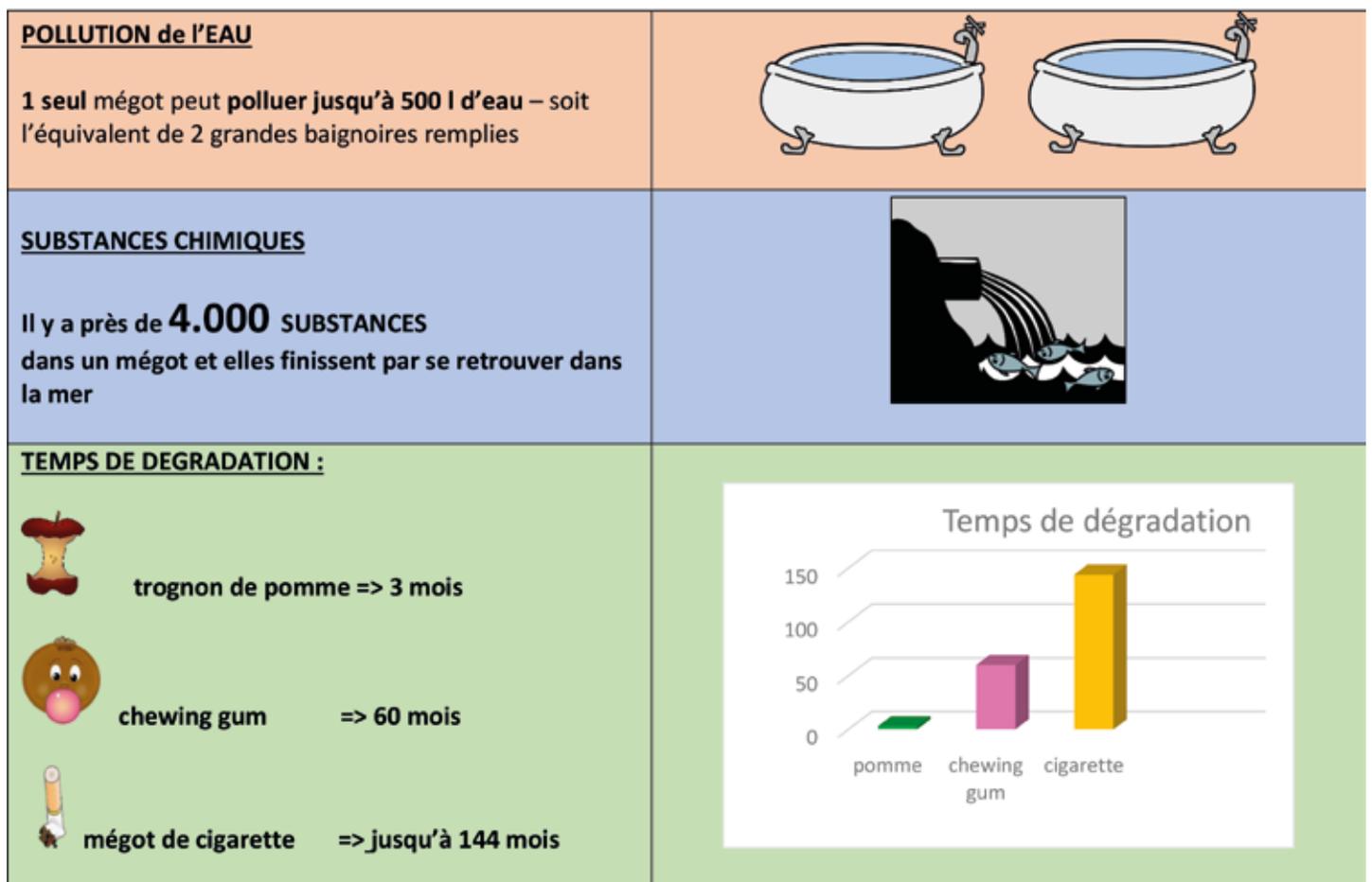
Premier Echevin en charge de l'Environnement, des Travaux et du Budget

La saison de la chasse... aux déchets est ouverte

Au rayon des indésirables, les déjections canines et les mégots de cigarettes tiennent malheureusement encore et toujours le haut de l'affiche. La raison ? Ils salissent non seulement nos rues, polluent notre quotidien mais pire : ils « font tache d'huile ». Rendez-vous compte :

la présence d'un déchet aussi petit soit-il entraîne souvent une réaction en chaîne et la présence d'autres déchets beaucoup plus gros dans nos rues ;

un déchet insignifiant peut avoir de lourdes conséquences sur l'environnement tout entier. Le petit récapitulatif ci-dessous qui illustre l'impact d'un simple mégot de cigarette convaincra les plus sceptiques :



Cette année encore, notre Ville s'est associée au SPW pour le Marathon de la Propreté organisé fin octobre en poursuivant principalement un objectif **de prévention** et **d'information**. Ce sont les services de l'environnement, les agents constatateurs, les agents nature ainsi que les gardiens de la paix qui ont ainsi pu distribuer sacs ramasse-crottes, cendriers portatifs et poubelles de voiture. La distribution de ces divers objets accompagnés d'une information claire et détaillée lors de la braderie notamment a reçu un accueil chaleureux

de notre population. Vous n'avez pas eu votre gadget ? Quelques-uns sont encore disponibles à l'accueil tout neuf de notre administration communale : n'hésitez pas à le demander lors de votre prochaine visite. Gageons que cela incitera chacune et chacun d'entre nous à respecter encore davantage notre environnement. En ce qui concerne le **volet répression**, les agents constatateurs de leur côté veillent au grain quotidiennement en poursuivant de leurs assiduités celles et ceux qui oublieraient de jeter leurs déchets de manière adé-



Solidarité avec la population ukrainienne



quate. Ils administrent au besoin un pv et le sanctionnateur provincial peut y ajouter une piqûre de rappel (comprenez, une amende

de 25 à 350 €) pour ceux et celles qui ne suivraient pas la règle.

Ceci étant dit, je déclare ouverte la saison de la chasse... aux déchets ! Et chose exceptionnelle, la saison de ce type de chasse dure toute l'année.

Ça, à Ans, c'est inexcusable !



Chez nous, l'enlèvement à domicile des objets encombrants reste essentiellement gratuit !

La photo ci-dessus a été prise place des Ecoles voici quelques semaines.

Elle n'est malheureusement qu'un exemple parmi d'autres de l'incurie de certains,

Ansois ou non, qui polluent inutilement l'environnement de tous en y abandonnant des objets dits « encombrants ».

Pour des Ansois, de tels comportements sont inexcusables puisque, chez nous, l'enlèvement des encombrants, à domicile, est toujours, pour l'essentiel, assuré **GRATUITEMENT**.

COMMENT ?

En téléphonant à la RESSOURCERIE DU PAYS DE LIEGE, au 04 220 20 00, pour convenir d'un rendez-vous ?

COMBIEN ?

La commune d'Ans prend en charge le coût d'un enlèvement par an et par ménage, à concurrence de 3 m³. Pour que chacun

puisse bien visualiser, un frigo comme celui « illustré » ci-dessous, c'est, environ, ½ m³...

Au-delà de ce premier enlèvement et de ces 3 m³, la Ressourcerie applique un tarif de 15€ le m³.

Aucune raison, donc, de polluer tout le monde, d'autant qu'outre la Ressourcerie, chacun a aussi la possibilité de fréquenter tout aussi gratuitement le parc à conteneurs, rue de Jemeppe, à Loncin.

Rappelons que ce qui, par contre, n'est pas gratuit, c'est l'amende à laquelle s'exposent ces tristes sires, qui peut atteindre jusqu'à 350€ + le coût de l'enlèvement par les services communaux, calculé au volume et au poids...

Les feuilles mortes se ramassent à la pelle ... Quoique ...



Si tout le monde a déjà entendu les paroles de cette célèbre chanson, il n'en reste pas moins vrai qu'il convient de les nuancer et nous allons tenter de voir comment. Car si l'automne ne manque pas de charme, il ne faut pas pour autant en négliger les inconvénients qui pourraient, en s'y prenant bien, se transformer en avantages.

Gare aux glissades !

Si l'on pense souvent à évacuer la neige et le verglas de son trottoir, on a tendance

à oublier que les feuilles tombées des arbres, dès lors qu'elles sont humides, deviennent particulièrement glissantes et sont susceptibles d'engendrer de désagréables chutes. Une solution : s'armer de son balai, qu'il soit magique ou non, d'un peu de patience et retrousser ses manches pour débarrasser son trottoir des feuilles apportées par le vent. Mais attention, ne cédez pas à la tentation de laisser les feuilles balayées dans la rigole car une fois amassées dans les caniveaux, elles empêchent l'écoulement des eaux pluviales vers les égouts. En cas de fortes pluies, les conséquences sont immédiates : les eaux qui n'ont pu s'évacuer inondent la voirie et... c'est la catastrophe.

Mais alors, que faire des feuilles ramassées ?

Si vous avez un jardin, profitez donc pour les utiliser en paillage au pied de vos arbres et

de vos plantes : voilà une protection naturelle et saine ! Au jardin, vous pouvez aussi les laisser sur le sol pour un bon amendement de celui-ci. Vous avez un compost ? Rien de tel pour le booster que d'alterner « une couche de vert » (vos épluchures de légumes, de fruits, ...) et une « couche de brun » : c'est ici que peuvent intervenir les feuilles que vous aurez fait sécher au préalable. Le site d'Intradel vous donne une foule d'autres conseils à ce sujet (<https://www.intradel.be/zerodechet/sequence-du-22-10-20-20-les-feuilles-mortes-une-res-source-pour-votre-jardin.htm?lng=fr>). Vous n'avez pas de jardin ? Pensez à vos voisins, amis ou aux recyparcs et biocentres.

Voilà qui, je l'espère, vous aura convaincu.e qu'il existe d'autres alternatives pour ramasser les feuilles mortes que celles du célèbre refrain... Et qu'un apparent « déchet » peut, dans certains cas, avoir son utilité.

Rénovations de voiries : chose promise, chose due !

Ainsi que nous vous l'avions annoncé en juin dernier, un nouveau programme de rénovations de voiries a été récemment adjugé, à l'entreprise COLAS en l'occurrence, et devrait être entamé, si les températures le permettent, cette année encore ou, au plus tard, dès le début du printemps 2023.

En l'occurrence, l'attention se focalisera sur le cœur du village de Xhendremael, puisqu'il s'agira de la réfection des rues Paradis (entre Hahe Kaket et Nouvelle Route), Basse Lamé, Voie de la Commune, Haut Vinâve, Mathias, de Looz et de l'Etang (partie « tarmac », puisque les dalles en béton défectueuses y ont été rénovées cet été).

Dans ce même marché, la rue des 4 Sentiers sera également rénovée, dans son tronçon compris entre les rues Florent Pirotte et Vinâve, particulièrement abimé.

Le coût de ces travaux est de l'ordre de 500.000€, tva comprise.

Walther HERBEN, Echevin de la Gestion territoriale (Travaux, Environnement, Patrimoine, Energie), des Agents Constatateurs, du Développement durable, du Budget et des Finances.

Courriel : walther.herben@ans-commune.be - Contact : Claudia Musardo – 04 247 72 52 | Courriel : claudia.musardo@ans-commune.be

Solidarité avec la population ukrainienne





Nathalie Dubois, Echevine de l'Instruction publique et de la petite Enfance

Inscription des enfants en immersion linguistique

La Ville d'Ans accorde la priorité aux Ansois pour l'inscription de leur(s) enfant(s) dans les écoles communales pratiquant l'enseignement en immersion linguistique. Il faut en effet savoir que ce type d'enseignement attire un grand nombre de familles, domiciliées parfois bien au-delà des limites de notre ville. Les autorités compétentes se sont donc prononcées sur une procédure permettant d'atteindre cet objectif.

La première démarche consiste à s'inscrire sur le guichet citoyen « e-guichet » à partir de la page de l'Instruction publique du site internet communal, puis de compléter avec précision et entièrement le formulaire de préinscription.

Vous recevrez en fin de procédure un message automatique afin de vous confirmer la bonne réception ainsi que la validation des documents transmis.

C'est en effet la date de réception de votre formulaire par courriel qui détermine le classement des inscriptions et, dès lors, l'ordre de priorité pour les inscriptions. Vous pourrez également faire valoir une priorité « fratrie » que le Pouvoir organisateur pourra éventuellement activer si vous avez déjà un (des) enfant(s) au sein d'une école communale ansoise pratiquant un apprentissage par immersion.

L'ordre de priorité est fixé de la façon suivante :

1^{er} Une priorité de premier rang est accordée aux enfants dont au moins un des deux parents ou responsables légaux est domicilié à ANS à la date de réception du formulaire de préinscription.

2^e Après attribution des places disponibles en immersion, si des enfants dont au moins un des deux parents ou responsables légaux sont domiciliés à ANS et ont déjà au moins un enfant inscrit en immersion à ANS, le Collège communal pourra envisager, en

fonction du nombre de fratrie(s), d'accorder une priorité de second rang en faveur de ces enfants qui seront donc classés en priorité dans la liste d'attente.

Le domicile pris en considération dans la procédure de préinscription et d'inscription en immersion est le domicile des parents ou des responsables légaux de l'enfant à la date de réception du mail et du formulaire de pré-inscription.

Inscription en immersion

Les démarches peuvent être effectuées si et uniquement si votre enfant est né en 2020.

L'ouverture des inscriptions débute le 1^{er} lundi qui suit le congé d'Hiver de l'année scolaire en cours, soit le lundi 09 janvier 2023.

Seules les préinscriptions reçues par mail via la plateforme « e-guichet » seront prises en considération. Il est donc inutile de vous présenter ou de téléphoner aux Directions ou au Service de l'Instruction publique.

Suite des démarches

Dans les 15 jours ouvrables qui suivent la réception de votre courriel avec le formulaire d'inscription, vous serez contacté par la Direction de l'école concernée afin de convenir d'un rendez-vous visant à finaliser la préinscription, ce qui ne garantit pas l'inscription définitive en immersion.

Dans le but d'actualiser nos listes de pré-inscription et d'attente, les parents sont tenus d'avertir le Service de l'Instruction publique de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone.

Après les vacances de Printemps qui précèdent l'entrée de votre enfant en 3^e maternelle (immersion néerlandaise) ou en 1^{er} année primaire (immersion anglaise),

le Service de l'Instruction publique vous enverra un courrier si votre enfant a avec certitude une place dans une de nos écoles pratiquant l'immersion pour l'année scolaire qui suit. Vous disposerez alors d'un délai de réflexion de 48 heures pour renvoyer par mail audit service le talon-réponse joint. S'il ne nous est pas retourné dans les 48 heures, votre enfant sera retiré de nos listes de préinscription et ne pourra pas prétendre à une place en immersion.

Début juin, les parents retenus seront convoqués par la Direction de l'école afin de participer à une réunion d'information.

Tous les autres parents (c'est-à-dire ceux pour lesquels une place n'est pas certaine) sont susceptibles d'être recontactés par courrier durant la 1^{re} quinzaine de juillet ou à partir du 20 août pour les aviser que, suite à un désistement, une place se libère pour leur enfant. Vous disposez alors d'un délai de réflexion qui expire 5 jours calendrier avant la rentrée scolaire pour renvoyer par mail audit service le talon-réponse joint au courrier susmentionné. S'il ne nous est pas retourné dans les délais, votre enfant sera retiré de nos listes de préinscription et ne pourra pas prétendre à une place en immersion.



Nathalie Dubois, Echevine de l'Instruction publique (Centres Communaux de Jeux de Vacances), de la Petite Enfance, de la Crèche, des Seniors et de l'Egalité des chances.

Courriel : nathalie.dubois@ans-commune.be - Permanences : Le mercredi matin sur rdv au 2^e étage de l'Administration communale.

Contact : Jérôme Renette – 04 247 72 32 - Courriel : jerome.renette@ans-commune.be

Solidarité avec la population ukrainienne





Philippe Saive,

Echevin en charge de la Culture et des Sports

Les terrains de tennis du Complexe Sportif François Heine s'offrent une cure de jouvence... David Goffin est venu tester les infrastructures...

« Avec le concours de la Ville d'Ans et de la régie Ansports, les terrains de tennis du Complexe Sportif François Heine ont fait peau neuve en ce mois d'octobre.

Les 3 courts intérieurs se sont parés d'un nouveau revêtement de sol GreenSet Confort (de la société Lesuco) pour offrir aux joueurs encore plus de plaisir de jeu.

Occasion saisie par les nouveaux gestionnaires du Tennis Club Ans pour accueillir David Goffin venu tester cette nouvelle surface.



Les vacances de Noël sont là, le moment idéal pour une sortie avec les enfants ... deux idées de visites à Ans



Le château de Waroux

fait la part belle aux petits visiteurs avec l'exposition **Street Art** qui permet une approche de l'art très ludique au travers une centaine d'œuvres d'un des mouvements picturaux les plus emblématiques du XXI^e siècle

L'exposition présente les plus grands noms du street art : Toxic, Banksy, Keith Haring, Obey...

Un dossier «jeux» est remis gratuitement aux enfants pour une observation des œuvres en s'amusant.

Infos pratiques :

Expo accessible jusqu'au 26 avril, accessible (sans réservation) du mardi au dimanche, de 14 à 18h.

PAF : 8€ - 7€ (seniors - étudiants - groupes) - 4€ (enfants jusqu'à 12 ans) - 20€ (pack famille : 2 adultes et 2 enfants) - 2€ (groupes scolaires) - livret jeux gratuit pour les enfants

Infos et réservations : 04/ 247 72 73 - 04 247 73 89 - www.chateau-waroux.be

Poursuivez la visite, par un bon bol d'air dans le parc du château, aux arbres centenaires.

Fermé les 24, 25, 31 décembre et 1^{er} janvier. Château de Waroux, 301, rue de Waroux à 4432 Alleur.

Le Fort de Loncin

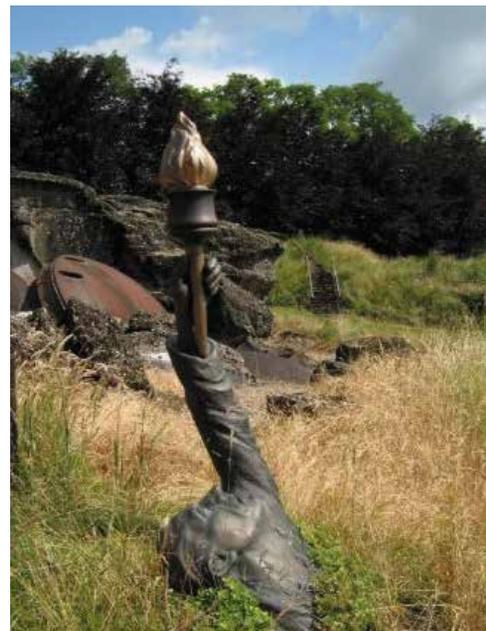
est également un lieu à découvrir avec les jeunes. Le parcours scénique leur permettra de revivre les dernières heures du fort et son explosion, le 15 août 2014.

Le Fort est toujours tel que l'explosion l'a laissé, avec ses coupoles, ses canons et la machinerie.

Ce lieu de découverte, de recueillement où la nature a repris ses droits est accessible du jeudi au dimanche de 14h à 18h et sera fermé les 24, 25 et 31 décembre, ainsi que le 1^{er} janvier.

Infos : www.fortdeloncin.be ou 0498 387 693

Les terrains de tennis du Complexe Sportif François Heine s'offrent une cure de jouvence...



13

Philippe Saive, Echevin des Sports, des Infrastructures sportives, de la Culture, du Tourisme, du Jumelage et des Nouvelles technologies.

Courriel : philippe.saive@ans-commune.be - Permanences : sur rendez-vous.

Contact : Pascale Galhaut - 04 247 72 73 - Courriel : pascale.galhaut@ans-commune.be

Caroline Loudèche : caroline.loudeche@ans-commune.be

Solidarité avec la population ukrainienne





Anne-Marie Libon,
*Echevine en charge
de l'Urbanisme et du Logement*

Limite de l'indexation des loyers pour les logements énergivores

Dans le but de limiter l'impact de la crise énergétique pour les locataires et d'inciter les propriétaires à moderniser leurs biens, le gouvernement wallon a adopté une mesure qui consiste à lier l'indexation des loyers à l'indice de performance énergétique du bâtiment (PEB).

La mesure est entrée en vigueur le **1^{er} novembre 2022** et sera d'application **jusqu'au 31 octobre 2023**. Elle pourra être renouvelée en fonction de l'évolution de la situation socio-économique.

Ces limitations et interdictions ne s'appliquent qu'aux baux résidentiels. Les logements sociaux et baux commerciaux ne sont pas concernés.

Quelles indexations des loyers, pour quels scores PEB ?

Seuls les loyers des logements disposant d'un **PEB A, B ou C** peuvent être indexés **complètement**.

Les loyers des logements disposant d'un **PEB D** peuvent être indexés de **75% maximum** (75% du montant de l'indexation – mode de calcul : (loyer indexé – loyer dû) X 75/100).

Les loyers des logements disposant d'un **PEB E** peuvent être indexés de **50% maximum** (50% du montant de l'indexation – mode de calcul : (loyer indexé – loyer dû) X 50/100).

L'indexation des loyers pour les logements disposant d'un mauvais certificat **PEB F ou G** ou ne disposant pas de certificat PEB **est interdite** pendant 1 an (jusqu'au 1^{er} novembre 2023).

Pour rappel, le bail doit être enregistré pour pouvoir procéder à l'indexation du loyer.

Et si le PEB s'améliore dans le courant de l'année ?

Si le propriétaire du logement réalise les travaux afin d'obtenir un label PEB permettant une indexation du loyer, aucune mesure ne lui permet d'indexer le loyer en cours d'année. Il devra donc attendre l'anniversaire du bail pour procéder à l'indexation du loyer.



Anne Marie LIBON, Echevine de l'Informatique, des Ressources humaines, de l'Urbanisme, du Logement, de la Ruralité et de l'Agriculture.

Courriel : anne-marie.libon@ans-commune.be - Contact : Philippe Michel – 04 247 72 41 – Courriel : philippe.michel@ans-commune.be

Solidarité avec la population ukrainienne





Christopher Gauthy,

Echevin de la Santé, Président de l'Agence de Développement Local

Ans gourmand mais pas que : le guide des producteurs locaux est sorti

Ce projet à l'initiative de l'Agence de Développement Local fait suite au développement de la campagne « #anslocal » lancée sur les réseaux sociaux en 2021, campagne de soutien des producteurs locaux.

Elle a permis de partir à la découverte de ces Ansois producteurs sur le territoire local.

Produire localement des aliments bons, propres et justes pour tous.

La rencontre avec chacun de ces hommes et de ces femmes, qui produisent, cultivent et vendent leurs produits FAITS A ANS, était importante aux yeux de l'ADL. Par cette campagne, nous avons découvert l'humain présent derrière chacune de ces activités riches de sens et d'investissement personnel.

Ce guide permet de rassembler en un seul document non seulement l'ensemble des producteurs ansois mais aussi les commerces locaux où vous pourrez les retrouver.

Il se veut créateur de liens entre producteurs, consommateurs et commerces locaux.

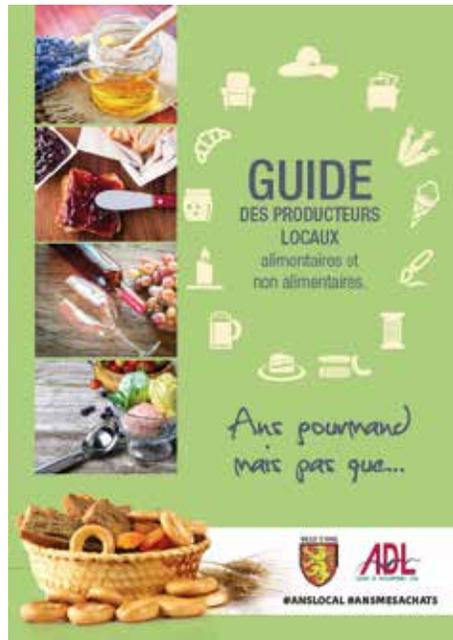
Vous l'aurez compris, la volonté du Collège est de soutenir et de promouvoir ces actions destinées à valoriser les producteurs locaux et les circuits-courts qui, par ailleurs, durant la crise sanitaire, ont connu un engouement particulier.

De nombreux consommateurs se sont effectivement tournés vers le « LOCAL ».

Il importe de mettre tout en œuvre pour maintenir cet élan et d'ancrer ces comportements de consommation dans nos

habitudes, de valoriser ces acteurs et de les pérenniser dans leurs activités. La reconnaissance et la mise en avant de leur travail et de leur savoir-faire est une étape essentielle dans cette démarche.

Si vous ne l'avez pas reçu dans votre boîte aux lettres, contactez l'ADL adl@ansville.be - 04 247 72 95 ou 93.



Nouveaux à Ans :

Les bougies de Lili : fabrication de bougies artisanales

vente en ligne

www.lesbougiesdelili.be
info@bougiesdelili.be

Studio 7 : Stratégies et productions audiovisuelles

Avenue Alfred Deponthière, 40

4431 Loncin - 0499 431 211

www.studiosept.net
brice@studiosept.net

Kevin Rinzivillo : Coiffeur – Barber Shop

Rue des Français, 80
4430 Ans - 04 275 59 31

kevinrinzivillocoiffure@gmail.com
<https://www.kevin-rinzivillo-coiffure.com/>

Concept Salon : salon de coiffure et ongles

Rue de l'Yser, 385
4430 Ans - 0470 645 354

conceptsalon385@gmail.com

Salon Vella : salon de coiffure

Rue de la Station, 22
4430 Ans - 0496 898 240

vellamichele@hotmail.fr

CAP-N – Consultance – Accompagnement à la création et croissance des entreprises et porteurs de projet principalement dans les circuits courts et l'alimentation durable

Rue Général Leman, 8
4430 Ans - 0496 271 585

christopher.capn@gmail.com

AC Service : nettoyage, vide maisons

Avenue de l'Europe, 14/7
4430 Ans - 0488 816 772

acserviceliege@gmail.com

Kty Pédi : Pédicure médicale à domicile

Avenue du Roi Baudouin, 25
4432 Alleur - 0493 505 208

kty.pedi@gmail.com

Queenie's Beauty – Esthéticienne

Rue de la Station, 77
4430 Ans - 0472 545 030

Christopher Gauthy, Echevin des Affaires économiques (ADL), du Commerce, des Classes moyennes, de la Jeunesse, de l'Emploi, des Relations avec les quartiers, des Circuits courts et de la Santé.

Courriel : christopher.gauthy@ans-commune.be - Contact : Marianne Grella - 04 247 74 90 - Courriel : marianne.grella@ans-commune.be





Yves Parthoens, Président du CPAS en charge des Affaires sociales

CPAS - NEWS

Le taxi social

Initié en juin 2010 par l'un de mes prédécesseurs, M. Jean-Louis Daerden, le taxi social du CPAS d'Ans rend de multiples services aux habitants de notre ville. La réputation de l'amabilité des chauffeurs n'est plus à faire !

C'est ainsi qu'en 2021, le service a réalisé 3.892 trajets.

Il est destiné aux personnes à mobilité réduite, aux personnes du troisième âge ou à d'autres personnes, dans toute la mesure rendue possible par l'aide sociale.

Son règlement d'utilisation vient d'être assoupli et renforcé.

ASSOULI

- | Il n'est plus nécessaire désormais de ne pas disposer d'un véhicule : un certain nombre de personnes âgées, en effet, ont beau être propriétaires d'un véhicule, elles ne sont pas toutes à l'aise pour effectuer un ou des trajets relativement longs ;
- | Les déplacements hors commune ne doivent plus nécessairement être « motivés par des raisons médicales » : ils peuvent être acceptés pour effectuer des démarches administratives qui ne peuvent se faire sur le territoire communal ou encore pour se rendre à une convocation du Tribunal, à un rendez-vous chez un avocat ou chez un notaire ou encore auprès d'une agence bancaire.
- | Le paiement du trajet peut désormais s'effectuer par carte bancaire.
- | Un accompagnement à titre gratuit est permis, non seulement pour une personne en chaise roulante ou un mineur, mais aussi désormais pour toute per-



sonne rencontrant des problèmes de mobilité, et en pratique aussi par les personnes âgées ou encore celles qui se déplacent avec des béquilles.

- | Sur base d'un accord préalable de l'agent chargé de la prise de rendez-vous, les animaux en cage peuvent être admis. Cette modification permettra aux utilisateurs de se rendre à un rendez-vous urgent chez le vétérinaire. L'ancien règlement stipulait que seuls les chiens guides d'aveugles étaient autorisés.

RENFORCE

- | Le nouveau règlement insiste sur la nécessité de réserver le transport « plusieurs jours à l'avance ». Les demandes de recours au service du taxi social sont en effet de plus en plus nombreuses ! Le service compétent fera toujours cependant le maximum pour satisfaire la demande au 04/247.74.50 ou bien sur martine.ninane@ans-cpas.be

- | Inchangé depuis 2010, le tarif vient d'être légèrement adapté pour les trajets sur le territoire communal. Il passe de 2,40 € à 2,60 €. Dorénavant, il s'agira du montant minimal à payer, quelque soit la destination (par exemple, un déplacement vers le MontLégia coûtera minimum 2.60 €). Cette augmentation est loin de refléter l'augmentation vertigineuse du prix du carburant. Le CPAS souhaitait maintenir l'accessibilité de ce service à un plus grand nombre. Département non obligatoire, il en est cependant un des fleurons.



Solidarité avec la population ukrainienne



Le mazout de chauffage

Le CPAS peut vous aider pour votre facture de mazout de chauffage, de trois manières, qui peuvent se cumuler :

- I En vous accordant une aide sur fonds propres, à travers « l'aide sociale » qui implique une analyse sociale « revenus/charges ».
- I En vous aidant à obtenir la prime fédérale de 225 €, devenue 300 €. Elle peut être demandée en ligne via le site du

SPF Economie ou via le formulaire papier disponible au service de guidance énergétique, rue de l'Yser 50 à 4430 Ans sur rendez-vous au 04/247.74.03 ou au 04/247.74.04

- I En vous octroyant, après avoir comparé vos revenus et le barème d'intervention fixé par l'État fédéral (revenus annuels bruts imposables du ménage inférieurs ou égal à 22.475,49 € augmentés de

4.160,94 €/personne à charge), une allocation du fonds social chauffage. Comme je l'indiquais dans le numéro 312 d'octobre 2022 d'Ans infos, cette aide a récemment été augmentée. Le montant de l'allocation/litre varie en fonction du prix du litre. Elle est accordée pour une quantité maximum de 2.000 l.

Modalités de l'attestation « tarif social »

Le tarif social pour le gaz et l'électricité est un tarif préférentiel. Il correspond environ à 2/3 d'une facture moyenne. Si vous n'en bénéficiez pas de manière « structurelle » par le pouvoir fédéral (statut BIM en matière de soins de santé,

bénéficiaires du revenu d'intégration, de la GRAPA ou de la « vierge noire ») ou par le pouvoir régional (médiation de dettes, aide de l'AVIQ) et que vous êtes en difficulté de paiement, vous pouvez vous adresser au service de guidance

énergétique du CPAS, rue de l'Yser 50 à 4430 Ans sur rendez-vous au 04/247.74.03 ou au 04/247.74.04. Ce service a établi un formulaire de demande permettant d'analyser aisément votre situation financière.

Aide alimentaire urgente

Le Conseil du CPAS vient de décider de répartir l'aide financière reçue du Ministère de l'Intégration sociale – arrêté royal du 11/09/2022 – soit 11.230 €, à dépenser pour le 31/12/2023, entre l'ASBL « Entraide et Partage » anciennement dénommée « Conférence Saint-Vincent de Paul » située ru Walthère Jamar 107 à 4430 Ans et l'association « Maison Croix-Rouge d'Ans-Awans », rue Jean Volders 3/11 à 4430 Ans. La subvention

est accordée à chaque association sur base du nombre de personnes aidées. L'ASBL « Entraide et Partage » recevra 2.815 € et la Croix-Rouge 8.415 €. Sauf urgence, une attestation est à obtenir au CPAS d'Ans, pour bénéficier des colis alimentaires soigneusement confectionnés par M. Alex Delaitte à la Croix-Rouge d'Ans et sous la supervision de M. Michel Maas pour l'ASBL « Entraide et Partage ».



Brocante du dimanche

Conjointement à l'accord du Bourgmestre, M. Grégory Philippin, le CPAS a autorisé l'organisation d'une brocante tous les dimanches de 8h à 13h sur un espace lui appartenant. Il s'agit d'une dalle de béton, située rue Edouard Colson devant la piscine communale, sur laquelle était érigé

un hall industriel occupé par la société Ivenco-Fraikin. Ce hall devenu vétuste a été détruit en 2021. Cette opération a été entièrement financée par le CPAS sur fonds propres.

En dépit de la crise financière actuelle, le CPAS s'efforce de continuer à aider les «

moins nantis », grâce au soutien de son personnel, de la Ville d'Ans et des autres pouvoirs publics : l'individualisme nourrit la peur, la solidarité nourrit l'espoir.

Bail à ferme : appel à soumission en vue de la location, sous bail à ferme, d'une partie de terre sise à Xhendremael

Le CPAS d'Ans, propriétaire de la partie de terre désignée ci-dessous, met celle-ci en location, sous bail à ferme.

Désignation de la terre :

Région limoneuse Liège, ANS 5 DIV, ARBREHAI, A 711a pour une contenance de 84,71 % de la parcelle d'une superficie totale de 1 ha 71 a 15 ca.

Le cahier des charges relatif à la soumission peut être obtenu par téléphone auprès de Madame Isabelle CHARLIER, directrice générale (04/247.74.18) ou par mail à isabelle.charlier@ans-cpas.be.

Yves Parthoens, Président du CPAS en charge des Affaires sociales, du PCS et des Personnes à mobilité réduite.

Courriel : yves.parthoens@ans-commune.be Contact : 04 247 74 10

Solidarité avec la population ukrainienne



Agenda

Vendredi 11 novembre au dimanche 23 avril :

Street Art à Waroux : de Toxic à Banksy. Chefs d'œuvres inédits.



Exposition de prestige rassemblant plus d'une centaine d'œuvres.

Street Art à Waroux : de Toxic à Banksy. Chefs d'œuvres inédits décline les grands noms du street art comme Toxic, Banksy, Keith Haring, Sven, Richard Orlinsky, Matos, Kool Koor ..., ... On pourra aussi y découvrir les œuvres d'artistes comme Shepard (Obey), Jaune, Padame One, Noir Artist...

Infos pratiques : Du vendredi 11 novembre au dimanche 23 avril 2023, accessible du mardi au dimanche, de 14 à 18h. Fermeture les samedi 24 et dimanche 25 décembre ainsi que le samedi 31 décembre et le dimanche 1^{er} janvier 2023

PAF : 8€ – 7€ (seniors – étudiants – groupes) – 4€ (enfants jusqu'à 12 ans) – 20€ (pack famille : 2 adultes et 2 enfants) – 2€ (groupes scolaires) – Possibilité de visites guidées – livret jeux gratuit pour les enfants – infos : www.chateau-waroux.be – tél 04 247 72 73 - 04 247 73 89

Vendredi 16 décembre, de 14 à 16h,

Rencontre autour du thème : « Dé-gener la ville »

bibliothèque Arsène Soreil, rue W. Jamar, 168, Ans.

Réfléchir sur nos espaces publics, le genre et les masculinités

Entrée gratuite. Une organisation des FPS Ans

Contact : Muriel Cardol : 0498 975 717

Vendredi 16 décembre, à 19h

Bonne nuit doudou !

Enfile ton plus beau pyjama et viens passer un chouette moment à la bibliothèque avec ton doudou ! Au programme : des histoires sur le thème de la nuit et la création d'un petit lit pour que ton doudou puisse dormir à la bibliothèque !

De 19h à 20h – Public familial – Activité gratuite sur réservation : 04 247 73 56 ou bibliotheque.soreil@ans-ville.be
Bibliothèque Arsène Soreil, rue W. Jamar, 168 – 4430 ANS

Vendredi 16 décembre

Richard Ruben

Vendredi 16 décembre à 19h30

Concert de Noël :

Noël joyeux et lumineux, avec Erato Singers, Le Quintette Ellipse et la participation exceptionnelle de Guy Lemaire.

Eglise Saint Marie, rue de l'Yser, 238, 4430 Ans

PAF : 15€ – enfants de moins de 12 ans : 7€ – Infos : 0496 646 970

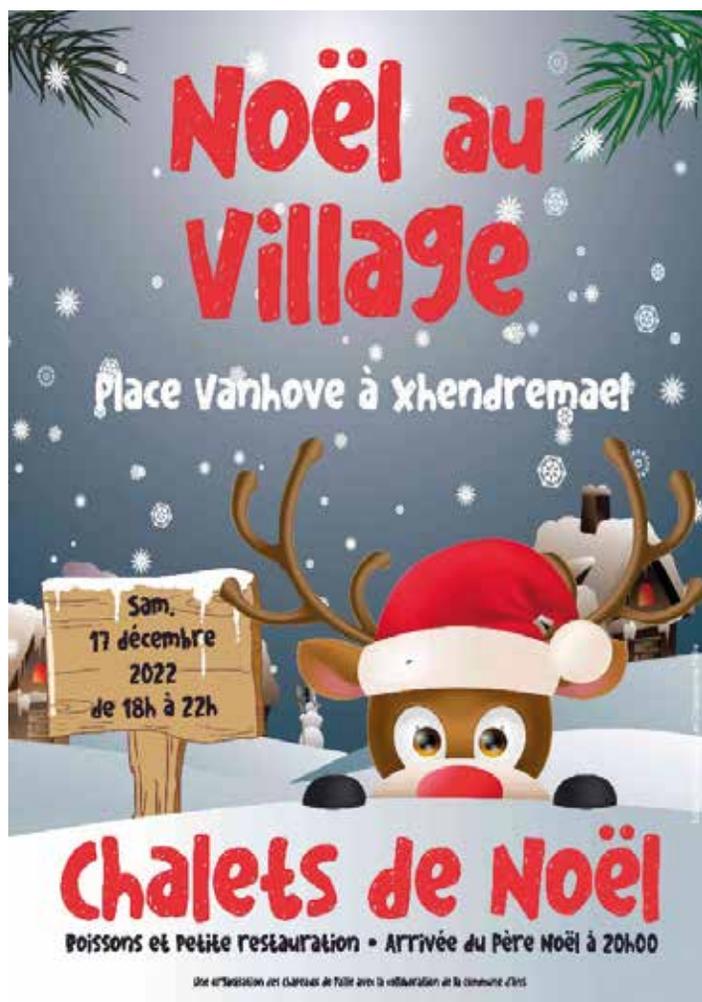
Samedi 17 décembre à 19h30

Concert de Noël, par la chorale d'enfants La Scola

Eglise Saint-Jean-Baptiste à Loncin.

Samedi 17 décembre

Noël à Xhendremael



Samedi 17 décembre, de 10 à 12h,

BiMZ Kids

Avec tes Meilleurs Voeux

Centre Culturel d'Ans

De 6 à 12 ans

Grâce à la neurographie, une technique apaisante qui combine science et art, Krassi t'invite à réaliser tes propres cartes de vœux que nous posterons ensemble... Douceur de créer et douceurs à partager, c'est aussi ça, la magie de Noël!

Une collaboration du Centre Culturel d'Ans et du CJLg.

Prix : 7€ – Atelier limité à 12 enfants

Infos et inscriptions : www.centreculturelans.be

Dimanche 18 décembre, de 14 à 21h.

Noël à Waroux

Voir annonce en page

Mercredi 21 décembre, 14 à 16h

Autour du jeu spécial Noël avec activité bricolage

Bibliothèque Arsène Soreil, rue W. Jamar, 168, Ans avec « La boussole » et la ludothèque

Solidarité avec la population ukrainienne



Vendredi 06 janvier à 20 h 30

Concert Jazz

Roeland Celis « Celestial Plane »

Centre Culturel d'Ans

Entrée : 8€ (prévente & membre CcAns) / 10€ sur place / 1.25€ (art.27)

Infos et préventes : www.centreculturelans.be

Samedi 07 janvier

Concert Metal

Nightride – Atomik Storm

Centre Culturel d'Ans

Ouverture des portes à 19 h 15, concerts à 20 h

Entrée : 8€ (prévente & membre CcAns) / 10€ sur place / 1.25€ (art.27)

Infos et préventes : www.centreculturelans.be

Dimanche 22 janvier, de 14 à 17 h 30,

Repair Café

Jeter ? Pas question !

Centre culturel d'Ans

Dans une ambiance cordiale, vous pouvez faire connaissance autour d'un verre, et aider à réparer vos appareils usagés.

Bienvenue à chacun.e

Entrée à prix libre – formulaire à remplir sur place

Mercredi 25 janvier, de 20 h 30 à 22 h 30,

Mai En Couleurs

5^e Cafet' organisation

Centre Culturel d'Ans

Bienvenue à toutes et tous ! Les cafets de Mai en Couleurs sont des occasions de se rencontrer afin de co-construire la prochaine édition de Mai en couleurs.

Gratuit

Samedi 28 janvier, de 10 à 12 h,

BiMZ Kids

Kung Fu

Centre Culturel d'Ans

De 6 à 12 ans

Juste après le nouvel an chinois, le CJLg te propose une initiation au Kung Fu, une discipline qui se caractérise par sa vitesse, sa puissance, son efficacité au combat et son esthétisme. Après l'effort, tu goûteras bien un biscuit chinois ?

Une collaboration du Centre Culturel d'Ans et du CJLg.

Prix : 7€ – Atelier limité à 12 enfants

Infos et inscriptions : www.centreculturelans.be

Dimanche 29 janvier à 15 h

Concert

Nouvel An, « Une Soirée à Vienne »

Centre Culturel d'Ans

Hommage à Johan Strauss

Par l'Euro Symphonic Orchestra

Entrée : 9€ (prévente & membre CcAns) / 12€ sur place / 1.25€ (art.27)

Infos et préventes : www.centreculturelans.be



Les Ansois Reconnaisants

Un livre hommage qui retrace 100 ans d'histoire.

Lorsque l'on raconte l'histoire d'une association, comme celle des Ansois Reconnaisants, on évoque l'histoire des habitants d'une région, des communes voisines C'est donc toute une époque que l'on parcourt dans cet ouvrage richement illustré, né sous la plume de Jean-Marie Gendarme.

L'ouvrage est en vente au Fort de Loncin ou disponible dans les bibliothèques d'Ans.

Pour tout savoir sur l'histoire d'Ans, ses vues d'autrefois, son patrimoine, ses hommes illustres....

Consultez le site <https://bibliotheca.ans-commune.be>





Patrick Claes,

Conseiller et Chef de groupe Défi.

Donner son sang, c'est sauver des vies

Les fêtes de fin d'année arrivent à grands pas et malheureusement les réserves de sang sont toujours insuffisantes. Pour que le sang soit disponible en suffisance en Belgique, le service du sang doit pouvoir compter sur l'assiduité des donneurs

existants, mais aussi sur le remplacement des anciens donneurs. Le sang transfusé ne provient que de donneurs de sang et il n'est pas possible de faire des stocks durables. Aujourd'hui, il faut savoir qu'aucun médicament ne peut

se substituer au sang humain ou à ses composants. Le sang humain reste donc un produit nécessaire pour la survie de malades ou d'accidentés ayant besoin d'une transfusion.

Quelques bonnes raisons pour donner son sang

1. Un million de patients sont soignés chaque année grâce à cet acte solidaire ;
2. Un geste altruiste à valeur non marchande (volontaire, non rémunéré et anonyme) ;
3. Chacun peut en avoir besoin dans les circonstances les plus diverses : l'accident, la maladie grave, l'intervention chirurgicale, les grands brûlés ... ;
4. C'est rapide, l'acte en lui-même ne dure que quelques minutes ;
5. Au niveau santé, vous êtes avertis si une anomalie est détectée dans votre sang.

Qui peut donner du sang

Toute personne âgée de 18 ans inclus à 66 ans peut donner son sang moyennant une aptitude au don qui sera vérifiée lors d'un entretien médical. On peut donner son sang 4 fois par an avec un intervalle de 2 mois minimum entre deux dons de sang. Il faut peser au moins 50 kgs et ne pas présenter de risque de transmettre des maladies infectieuses.

Personne n'est jamais à l'abri d'une maladie ou d'un accident. Un jour, il se peut que vous, vos parents, vos enfants ou vos amis aient besoin d'un don de sang.

En Belgique, le service du sang est confié par le Ministère de la Santé à une entité de la Croix Rouge qui a pour missions de :

- ! Répondre aux besoins : fournir aux hôpitaux les dérivés sanguins demandés (globules rouges, plasma et plaquettes) ;
- ! Contrôler : veiller à la qualité des prélèvements ;
- ! Accompagner : assurer la qualité de l'accueil aux donneurs.

Alors, on s'arme de courage, on oublie la phobie des aiguilles et on se rend sur www.donneurdesang.be pour trouver le lieu de collecte le plus proche. Ainsi votre don de sang, divisé en trois produits

sanguins, pourra contribuer à soigner 3 personnes.



Solidarité avec la population ukrainienne





On n'oublie pas « Papa »...



Budget auprès du Gouvernement wallon, a tenu à remercier toutes les personnes présentes lors de cet hommage. Grégory Philippin, le Bourgmestre d'Ans a quant à lui tenu à rappeler le travail accompli par Michel Daerden au profit de la Wallonie, mais aussi au niveau local en évoquant notamment les projets initiés par celui-ci et qui se sont au fil du temps concrétisés comme le nouvel Hôtel de Police de la Zone d'Ans-Saint-Nicolas et l'accession

d'Ans au statut de Ville depuis près d'un an. La cérémonie s'est terminée par quelques chansons qu'affectionnait tout particulièrement « Papa » interprétées par un artiste local qui connaissait Michel Daerden.

10 dans déjà que « Papa » s'en est allé... Depuis lors, chaque 16 novembre, date de naissance de Michel Daerden, la ville d'Ans rend hommage à cette personnalité hors du commun qu'était son ancien Bourgmestre et Ministre. Cette cérémonie est l'occasion pour toutes celles et ceux qui l'ont connu, de montrer que malgré les années, le souvenir subsiste. De nombreuses personnalités politiques de toutes tendances mais également un public imposant de citoyens étaient présentes à cette manifestation. Son fils, Frédéric Daerden, Vice-Président et Ministre du



Extension des droits pour les riverains des 49 rues sises en zone bleue à proximité de la gare.

Alors que le disque de stationnement reste obligatoire pour les non riverains du lundi au vendredi, excepté jours fériés, de 9h à 18h, les enseignements des consultations citoyennes ont permis au collège d'étendre les droits des riverains et travailleurs du quartier, élargi, de la gare.

L'EXTENSION DES POSSIBILITES DE STATIONNEMENT POUR LES RIVERAINS EST AU RENDEZ-VOUS

En effet, après avoir consulté à deux reprises les riverains, (8 séances à raison de 2 par quartier), et en concertation avec eux, le Collège a décidé :

- De maintenir la zone bleue (excepté riverains) pour l'ensemble des voiries des 4 secteurs arrêtés en octobre 2021 excepté pour l'espace central de l'avenue de l'Europe qui jouxte la RN3.
 - De créer une zone bleue (excepté riverains) dans un 5^e secteur, à l'arrière de la gare, comprenant 8 rues dont notamment la rue Emile Vandervelde.
 - De permettre aux riverains titulaires d'une carte riverain de stationner sans limitation dans toutes les voiries en zone bleue de ces 5 secteurs, sauf dans les voiries commerçantes [Station, Yser (portion entre la rue de la Station et approximativement la rue Kerstenne) et chaussée du Roi Albert et impasse du Terminus].
 - De permettre aux habitants des voiries commerçantes [Station, Yser (portion entre la rue de la Station et approximativement la rue Kerstenne) et chaussée du Roi Albert et impasse du Terminus] de disposer d'une carte riverain pour stationner sans limitation dans toutes les voiries de ces 5 secteurs, sauf dans les voiries commerçantes.
- D'augmenter le nombre maximal de cartes de riverain à trois par ménage
 - De réduire les dimensions de la carte riverain pour limiter la perte de visibilité lorsque la carte reste en permanence dans le véhicule ainsi que de codifier le nom de la voirie.
 - De créer des cartes communales de stationnement payantes pour donner une solution de stationnement de plus de quatre heures aux personnes travaillant dans ces zones bleues. Les règlements relatifs à cette mesure devront, avant mise en œuvre, être adoptés par un prochain conseil communal. Le disque de zone bleue reste une solution pour celles et ceux qui souhaitent pouvoir stationner leur véhicule gratuitement pour une période de 4 heures maximum (2 heures dans certaines voiries).

Par ces mesures, le Collège vise à permettre aux habitants et acteurs locaux d'occuper en toute quiétude l'espace public qu'ils se partagent.



Solidarité avec la population ukrainienne



La Ville d'Ans transmet l'histoire aux jeunes générations

Ce 10 novembre, une délégation de la Ville d'Ans emmenée par son Bourgmestre



Grégory Philippin, ainsi que par l'Echevine de l'Instruction publique Nathalie Dubois et le Président du Cpas Yves Parthoens a déposé aux pieds des différents monuments dédiés aux Anciens Combattants situés sur le territoire de la ville. Les enfants des écoles voisines avaient été conviés à l'évènement. En effet, comme le rappellent de concert Grégory Philippin, le Bourgmestre d'Ans et Nathalie Dubois l'Echevine de l'Instruction publique, la paix n'est jamais le fruit du hasard, elle

mérite une vigilance de tous les instants face aux extrémismes en tous genres. Cet armistice de la première guerre le 11 novembre 1918 aurait dû marquer une prise de conscience de l'horreur de la guerre par le monde civilisé, il n'en fut rien quelques années après avec la seconde guerre mondiale... Ces cérémonies avaient bien évidemment en toile de fond, l'invasion de l'Ukraine par la Russie.



Fort de Loncin



Un hommage particulièrement émouvant a été rendu ce 11 novembre aux défenseurs du fort de Loncin à l'occasion de la célébration de l'armistice de 1918, mais aussi à l'ensemble des hommes et des femmes qui sont morts en défendant nos libertés au cours des multiples conflits qui ont eu lieu depuis lors à travers le monde. Organisée à l'initiative du Front de Sauvegarde du Fort de Loncin présidé par Fernand Moxhet, cette manifestation est l'occasion de se rappeler que la paix n'est jamais un acquis... L'invasion de l'Ukraine par la Russie en est un bien triste exemple et cela, à quelques milliers de kilomètres d'ici, en Europe... Grégory Philippin, le Bourgmestre d'Ans, accompagné par le Collège communal et plusieurs Conseillers a assisté à cette commémoration. Lors de son discours, le mayer ansois a rappelé l'importance de défendre nos valeurs démocratiques



et nos libertés en rappelant notamment aux jeunes générations, l'histoire de notre pays... La délégation de la ville ainsi que le public se sont ensuite rendus au cratère afin de raviver la flamme du souvenir sur le site du fort.

Solidarité avec la population ukrainienne



NOËL AU CHÂTEAU

DIMANCHE 18 DÉCEMBRE 2022

CHÂTEAU DE WAROUX • RUE DE WAROUX 301, 4432 ALLEUR



LES CHALETS DE NOËL • 14H00 - 21H00

ENTRÉE GRATUITE!



PRÉSENCE DU PÈRE NOËL
SALLE D'ARMES • 15H00-18H00

CHACUN EST INVITÉ À APPORTER
UN PETIT DON AU PROFIT
DES ENFANTS DÉFAVORISÉS :
PELUCHE, JOUET, JEU DE SOCIÉTÉ.

LE BAR DU WHISKY CLUB WAROUX

LES BELLES DÉCOUVERTES DU WHISKY CLUB WAROUX ET LE FAMEUX IRISH COFFEE DE LULU

LE CHALET DU VIGNERON

NOUVELLE VARIÉTÉ DE VINS À DÉCOUVRIR

L'ÉCHOPPE DE LA CONFRÉRIÉ DES MAGNEUS D'CROLEYE DJOTE DI WAROUX

CROLÉS HOT-DOGS - PEKËT ET BIÈRES ARTISANALES

LE CHALET « FEMMES ANS'EMBLE »

CRÊPES - CHOCOLAT CHAUD ET « LE NECTAR DE MARLEEN »

DÉCOUVREZ, AVEC VOS ENFANTS, L'EXPOSITION

STREET ART



DU 11 NOVEMBRE 2022 AU 23 AVRIL 2023

UNE EXPOSITION ACCESSIBLE DU MARDI AU DIMANCHE, DE 14H À 18H

UN LIVRET-JEU EST OFFERT AUX ENFANTS POUR UNE VISITE LUDIQUE

ADULTES 8 € - SENIORS - 7 €
ENFANTS (< 12 ANS) 4 € - FAMILLE (4 PERS.) 20 €
INFOS : 04 247 72 74

16H00 :
CONCERT GRATUIT

JULIE BAILLY ET NATACHA KOWALSKI
MANA YUASA AU PIANO
AUTOUR D'EXTRAITS DU GRAND RÉPERTOIRE
D'OPÉRA ET OPÉRETTE



SUR RÉSERVATION AU
04 247 72 74
04 247 73 89